



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : Mardi 7 Février 2023

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Emilie Bordiga, Clarisse Panaias , Mathilde Gouttard, Sandy AUDEMAR (apprentie) Mrs Christian Illiano, Benjamin SALERNO (chargé de Développement et Promotion).

Excusé(s) : Mme Elodie ARNOL, Mrs Pierre Yves BERNIER (CTD), Medhi BENAÏSSA (apprenti)

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°6 du 10/01/2023 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

Courrier du 17/01/2023 de CA Digne, engagement d'une 2eme équipe en futsal. ➔ **Lu, pris note. Nécessaire fait.**

Courrier du 31/01/2023 de Football club Mison modification horaire match N° 24861346 du 5/02/2023. ➔ **Lu, pris note. Nécessaire fait.**

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

RETOUR CSR

Dossier N°34 Match N°242914 Coupe des Alpes Féminines : CA Digne – AF Champsaur Valgau 2 du 16/10/2022. Forfait de AFCV 2 pour en porter bénéfice au CA Digne.

Dossier N°56 Match N° 24861330 Féminines : EP Manosque – AF Champsaur Valgau 2 du 27/11/2022. Forfait de AFCV 2 pour en porter bénéfice à EP Manosque.

Dossier N°82 Match N°24861336 Féminines : Entente Sisteron/Mison/Aiglun-EP Manosque. Terrain impraticable.

Dossier N° 77. Forfait générale équipe AFCV 2.

Dossier N°73 :

Match N° 25434586 Coupe des Alpes Féminines : FC Céreste Reillanne – US VIVO 04 du 4/12/2022. Terrain impraticable.

Match N°25434587 Coupe des Alpes Féminines : EP Manosque – CA Digne du 4/12/2022. Terrain impraticable.

Match N°25434588 Coupe des Alpes Féminines : FC La Saulce – AF Champsaur Valgaudemar 1 du 4/12/2022. Terrain impraticable.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Organisation

Plusieurs actions ont régulièrement lieu sur notre territoire afin de favoriser la pratique féminine. **La présidente ainsi que le CTD DAP adressent un vif rappel concernant l'engagement et l'investissement de chacun et chacune pour une efficience de la commission et une réussite de nos actions.**



SUIVI DES CLUBS

Tour de table des référents et des clubs concernés.

OPERATION « TOUTES FOOT »

Engagements des clubs

Un fichier récapitulatif des engagements est transmis à la FFF.

Engagement du District

La commission formalise le dossier d'engagement avec les points suivants :

- Axe n°1 : Augmenter le nombre de pratiquante
Journée 100% féminine avec pratique festive de U6F à U17F (matches, structures gonflables),
La finale de coupe des Alpes féminines y sera associée.

Horaires	Seniors	U17F	U14F et EFF
10h-13h	Accueil des joueuses	Module Animatrice	
13h-15h	Finale	Repas	Ramasseuses de balle, escorts, Challenge mi-temps,
15h-16h30	Repas - Douches	Module Animatrice Animation des ateliers	Activités sportives
16h30-17h	Remise des récompenses		

Ateliers envisagés : Structures gonflables (tir-cible, babyfoot, the ring 1x1), Futsal, Futnet, bâches cibles.

Mi-temps : Challenge mi-temps (U11F), Bubble foot (U15F-U16F).

Lieu : Peyruis solliciter, en attente d'une réponse (Hors réunion – accord du club)

Récompenses : Non envisagées.

- Axe n°2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
Création d'un club des femmes du district regroupant les dirigeantes engagées lors de 3 temps annuels mêlant temps de réflexion et temps de convivialité → objectif : être force de proposition pour notre district (**validé par le CD**)

Mise en place des ateliers :

- Ouverture : Patrick Bel-Abbes réalise l'accueil
- Inclusion : sous forme de jeu pour briser la glace et présentation des femmes
- Prise de parole : Véronique Lainé (LMF) et/ou Christophe Caillet (FFF) puis PY Bernier (CTD DAP Alpes)
- Tables rondes :
 - 3 ou 4 x 10 minutes sur 3 ou 4 tables
 - Thème 1 : Repérer et Déconstruire les stéréotypes.
 - Thème 2 : Femmes présidentes / Visage du club (quels sont les apports des femmes)
 - Thème 3 : Comment atteindre la parité dans la gouvernance des clubs.



Calendrier :

- Avant le 16 décembre : Inscription des clubs auprès de leur district et des districts auprès de la FFF.
- Jusqu'au 15 mai : Envoi des dossiers de candidatures auprès des districts par les clubs. Idem pour les districts auprès de la FFF.
- Avant le 20 mai : Jury District pour désigner le / les lauréats départementaux.
- Avant le 30 mai : Jury Ligue pour désigner les lauréats régionaux
- Avant le 5 juin : Jury FFF pour désigner les lauréats nationaux
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées au Centre National du Football à Clairefontaine.

COUPE DES ALPES FUTSAL FEMININE

Bilan de la coupe Futsal

La coupe Futsal s'est déroulée dans un bon état d'esprit. Le déroulement de la compétition a été apprécié par les clubs. Trois clubs ont fait forfait (EP Manosque, ENT OBSC/ST CREPIN, FC La Saulce)

➔ **Transmission à la CSR pour suite à donner.**

Un bilan a été fait par la commission.

La commission remercie Christian Illiano seul arbitre présent pour cette journée.

SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat D1F

Forfait général de l'AFCV 2

Match remis :

- Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – EP Manosque 1 du 11/12/2022 ➔ **Reporté au 26 février 2023**

Coupe des Alpes Féminines

La commission procède au tirage au sort des ¼ de finale.

- **Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – Ent OBSC/St Crépin ES 1 : 6-1**

Les matchs non joués dû aux intempéries sont remis comme suit :

- **FC Céreste Reillanne 1 – US VIVO 04 1 : 5-0**
- **EP Manosque 1 – CA Digne 1 : non joué le 8 janvier 2023 ➔ reporté au 12 février 2023**
- **La Saulce FC 1 – AFCV 1 : 0-6**

Le calendrier général à la demande du bureau du District a modifié son calendrier général de la coupe. La finale aura lieu le dimanche 7 mai et les ½ finales sont avancées au 9 avril.

Coupe Féminine de Méditerranée



EP Manosque – AS Cannes le 19/02/2023

Coupe Futsal Féminine des Alpes

Le CA Digne 1 remporte la coupe futsal

Challenge National Futsal Féminin

L'AFCV ne s'est pas déplacée.

L'Entente Aiglun/Mison/Sisteron a participé au plateau à Marseille terminant 5^{ème} sur 6.

Critérium U17F

Après 3 journées, une satisfaction générale des clubs ayant participé. Une réflexion est à avoir pour proposer plus de dates la saison prochaine.

		J1	J2	J3	J4	J5	J6	Total
1	Ent Gap Foot 05/Laragne	4	4	4	0	0	0	12
2	CA Digne	3	3	1	0	0	0	7
3	AS Les Vallons	1	2	3	0	0	0	6
4	EP Manosque	2	3	0	0	0	0	5
5	Ent OBSC / St Crépin	2	0	2	0	0	0	4

Le prochain rendez-vous aura lieu à Villeneuve le samedi 11 février à 14h00. Clarisse Panaias sera disponible pour ce prochain rendez-vous.

Le 8/04/2023 le critérium se déroulera à Barjols (VAR).

Plateau EFF

Un temps d'échange et de réflexion avec les membres de la commission pour présenter un nouveau format pour les plateaux EFF.

- ☞ Horaire : plateau samedi après midi
- ☞ Engagement des clubs → Inscription ? Convocation ?

Prochain rendez-vous le samedi 11 février à ST AUBAN

Prochaine réunion plénière le 7 ou 14 mars 2023 à 18h.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano		

